

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner le casier de Mme HENRY ou votre Professeur des écoles

Vendredi 27 septembre 2019 dernier délai

Pas d'inscription sur place !!!

N°DOSSARD cadre réservé

NOM 1:

Prénom:

Sexe: Classe:

SECURITE:

Pour être clairement identifiable comme participant à la course, chacun(e) devra porter son casque et le dossard fourni par l'organisation sur toute la durée de l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE:

Les parents autorisent les organisateurs à publier les photographies de leurs enfants prises le jour de la course.

ACCORD PARENTAL

(rayer les mentions inutiles):

Je soussigné (e) Mr / Mme
..... après
lecture et acceptation du règlement,
autorise mon enfant
..... âgé de
..... ans, à participer sous mon
entière responsabilité à la course du
Dimanche 6 Octobre 2019, départ
du Collège Blois Vienne et arrivée
au Stade du Cosson à Chailles.
**L'organisation ne prend pas en
charge le retour, il vous revient
de vous organiser en
conséquence.**

Je certifie sur l'honneur être en possession
d'un certificat médical de moins d'un an de non
contre-indication à la pratique sportive

Date et Signature parentale

Choix Epreuve (5 km):

Bike & Run (CM1 à 3^{ème})

Duo VTT (CE1 à 3^{ème} avec adulte)

NOM 2:

Prénom:

Sexe: Classe:

SECURITE:

Pour être clairement identifiable comme participant à la course, chacun(e) devra porter son casque et le dossard fourni par l'organisation sur toute la durée de l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE:

Les parents autorisent les organisateurs à publier les photographies de leurs enfants prises le jour de la course.

ACCORD PARENTAL

(rayer les mentions inutiles):

Je soussigné (e) Mr / Mme
..... après
lecture et acceptation du règlement,
autorise mon enfant
..... âgé de
..... ans, à participer sous mon
entière responsabilité à la course du
Dimanche 6 Octobre 2019, départ
du Collège Blois Vienne et arrivée
au Stade du Cosson à Chailles.
**L'organisation ne prend pas en
charge le retour, il vous revient
de vous organiser en
conséquence.**

Je certifie sur l'honneur être en possession
d'un certificat médical de moins d'un an de non
contre-indication à la pratique sportive

Date et Signature parentale

REGLEMENT

ARTICLE 1: ORGANISATION

L'APE de Chailles se réserve le droit de modifier le parcours jusqu'au dernier moment.
En cas d'intempéries la course pourra être annulée.
Les inscriptions seront limitées à 150 équipes.

ARTICLE 2: PARTICIPANTS

L'épreuve est ouverte aux concurrent(e)s mineur(e)s et majeur(e)s.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions sont gratuites mais ne seront plus acceptées au-delà du vendredi 27 septembre à 16h.

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course

ARTICLE 4: DEROULEMENT (L'usage de vélo à assistance électrique est interdit).

Une course en Bike and Run (1 VTT pour 2) de 5 km en ligne droite: départ du Collège de Blois Vienne et arrivée au stade du Cosson à Chailles.

Le départ est fixé à 9h00.

Les équipes sont composées de 2 concurrents: hommes, femmes, ou mixte.

Les vélos partiront 2 minutes environ après les coureurs, puis les rejoindront.

Les relais peuvent se faire au gré des coureurs, à n'importe quel lieu du parcours.

Une randonnée en VTT duo (parcours identique au Bike and Run).

Le départ est fixé à 9h30.

Les équipes sont composées de 2 concurrents: garçons, filles, ou mixte. **Un adulte est obligatoire.**

Pour les deux courses, des questions d'astronomie vous sont posées tout au long du parcours. A chaque bonne réponse, 3 minutes de bonification par binôme vous sont accordées à l'arrivée.

ARTICLE 5: CLASSEMENT

Il est impératif que les 2 coureurs soient ensemble avec leur(s) vélo(s) et leurs deux dossards poinçonnés lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 6: SECURITE

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route.

Chaque équipier doit porter son dossard bien visible sur le devant.

Le port du casque est obligatoire pour les 2 équipiers: cycliste(s) et coureur.

Les casques audio et oreillettes sont interdits.

ARTICLE 7: RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux vols, pertes, accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

ARTICLE 8: DROIT A L'IMAGE

Les concurrents acceptent que les photographies prises le jour de la course puissent être publiées et utilisées pour la promotion de la course.

N°

Tél:

N° Tél: